



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

22 Mars 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 22 Mars 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/ SHRU N° 2019-06	20.03.2019	Arrêté portant autorisation d'augmentation de capital de France Habitation	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2019-06 du 20 mars 2019 portant autorisation d'augmentation de capital de France Habitation

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 423-4, l'article R. 422-1, et son annexe 19 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION approuvant une augmentation de capital d'un montant maximal de 19 005 063 € par l'émission de 2 632 280 actions nouvelles de 1,5 euros de valeur nominale ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION fixant les modalités de l'augmentation de capital social décidée et approuvée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 décembre 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION arrêtant à 2 008 786 le nombre d'actions nouvelles de 1,5 euros de valeur nominale ;

Vu la demande du 28 décembre 2018 d'augmentation de capital de la SA HLM FRANCE HABITATION, de 2 008 786 actions de 1,5 euros de valeur nominale, soit 3 013 179 euros ;

Vu le rapport de Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sa proposition ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Est approuvée, au titre de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré, l'augmentation de capital de 19 005 063 euros, mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 emportant les modifications des statuts suivants :

- « le capital social est fixé à la somme de 316 470 451,50 euros »,
- « il est divisé en 210 980 301 actions de 1,5 euros chacune ».

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et le directeur général des Finances publiques des Hauts de Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 20 mars 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>